



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré

Mo
b

12072998

TRIBUNAL DE COMMERCE

02-04-2012

NIVELES
Greffe

N° d'entreprise : 0478.718.754

Dénomination

(en entier) : **EXPERTS SERVICES**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 1370 Jodoigne, chemin de Bomal, 2

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL

Il résulte d'un procès verbal dressé par Maître Thibaut van DOORSLAER de ten RYEN, notaire à Jodoigne, en date du 2 mars 2012, portant la mention "Enregistré à Jodoigne le 5 mars 2012. Volume 801 folio 53 case 18. Deux rôles un renvoi ; Reçu : VINGT CINQ EUROS ; Signé : l'Inspecteur principal « D. VANDENHOOFDEN », que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée dénommée "EXPERTS SERVICES", ayant son siège social à 1370 Jodoigne, chemin de Bomal, 2 a pris les résolutions suivantes:

Augmentation du capital social à concurrence de cent mille euros (100.000, 00 €) pour le porter de dix-huit mille six cents euros (18.600, 00 €) euros à cent dix-huit mille six cents euros (118.600, 00 €), par la création de mille parts sociales, sans désignation de valeur nominale, numérotées de 187 à 1.186, identiques aux parts sociales existantes, et jouissant des mêmes droits et avantages, avec participation aux résultats de l'exercice en cours à compter de ce jour, souscrites en espèce au prix de cent euros (100, 00 €) chacune, et intégralement libérées.

Le notaire instrumentant atteste de la libération intégrale des parts sociales nouvelles souscrites opar dépôt préalable au compte spécial au nom de la société auprès de la banque BNP PARIBAS FORTIS.

Modification des statuts de la société pour les adapter aux résolutions qui précèdent.

L'article 5 est remplacé par le texte suivant :

"Le capital social, fixé à CENT DIX-HUIT MILLE SIX CENTS (118.600,00€) est représenté par mille cent quatre-vingt-six parts sociales (1.186) sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/mille cent quatre-vingt-sixième de l'avoir social (1/1.186e), toutes entièrement libérées."

Pouvoirs nécessaires à la gérance pour l'exécution des résolutions sur les points qui précèdent.

-POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME-

signé Thibaut van DOORSLAER de ten RYEN, notaire

Déposés en même temps: expédition du procès-verbal, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/04/2012 - Annexes du Moniteur belge